



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 1297

Texte de la question

Dans le cadre du plan d'action élaboré pour l'utilisation des personnels de la gendarmerie nationale, M. Laurent Dominati demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir envisager la mise à la disposition du ministre de l'intérieur et du préfet de police de Paris d'unités montées de la garde républicaine pour assurer, dans la capitale, des missions de police urbaine à cheval, à l'exemple de villes comme Londres ou New York, où ces initiatives ont démontré leur parfaite efficacité. Le déploiement d'escadrons de la garde à cheval, très apprécié des Parisiens, serait ressenti comme une contribution importante à leur sécurité et leur garantirait que les pouvoirs publics sont attentifs au maintien indispensable des effectifs de gendarmerie dans la capitale.

Texte de la réponse

M. le président. M. Laurent Dominati a présenté une question n° 1297.

Monsieur Dominati, vous avez de nouveau la parole.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a, à Paris, outre la police, la gendarmerie nationale, qui effectue différentes tâches et comprend ce corps d'élite qu'est la garde républicaine.

Le Président de la République, lors d'une visite qu'il rendait à la garde républicaine accompagnée du maire de l'arrondissement et d'un certain nombre d'autorités, a souligné l'étendue des missions de ce corps d'excellence, qui est admirée par de nombreux pays étrangers.

La garde républicaine a, entre autres fonctions, celle de surveiller les bois.

Étant donné les capacités de la garde républicaine à cheval, le Gouvernement ne pourrait-il engager une étude visant à lui confier des missions de police urbaine, comme c'est le cas à Londres, New York, Madrid et dans de très nombreuses capitales européennes ? Cela témoignerait à la fois de la permanence de la gendarmerie à Paris, de l'attachement des Parisiens à cette gendarmerie et de l'intérêt de l'État pour la sécurité des Parisiens. Ces escadrons à cheval de sécurité urbaine ont démontré leur efficacité dans tous les pays. Une telle étude permettrait de vérifier s'il est effectivement possible de confier à la garde républicaine ces missions supplémentaires de sécurité urbaine, et ce, bien sûr, sans préjudice des missions de la police nationale.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la garde républicaine accomplit actuellement des missions de sécurité et d'honneur au profit des autorités gouvernementales et des hautes autorités de l'État. Elle peut être appelée à participer à des tâches de sécurité ou, éventuellement, au maintien de l'ordre dans la capitale.

À ce titre, le régiment de cavalerie effectue d'ores et déjà une surveillance dans le bois de Boulogne et une autre dans le bois de Vincennes. Il organise également des patrouilles équestres dans certains sites boisés et très fréquentés de la région Île-de-France relevant de la compétence de la gendarmerie en matière de sécurité publique.

Vous me demandez si l'on pourrait envisager une extension des missions de sécurité publique à Paris intra-muros, comme cela se fait dans d'autres villes européennes, notamment à Londres.

En raison du caractère particulier d'une mission de sécurité conduite à cheval en milieu urbain, son éventuelle

mise en oeuvre demanderait au préalable une expertise fine, à laquelle il devrait être procédé en accord avec le ministère de l'intérieur, puisque ce dernier a la charge de l'ordre public à Paris.

A priori, nous n'y sommes pas opposés si tant est que le besoin en soit effectivement vérifié. Nous verrons avec nos correspondants en Angleterre quels sont les inconvénients et les avantages. Nous allons y réfléchir, et je vous ferai part de l'état de cette réflexion.

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre, je me réjouis que vous soyez prêt à engager une expertise, effectuée avec le ministre de la défense et le préfet de police, pour évaluer l'efficacité et l'utilité d'une telle formule pour la sécurité à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1297

Rubrique : Police

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 280

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 433

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 1997